



## Recommandation 1597 (2003)<sup>1</sup>

# 50 ans d'existence pour la CEMT (Conférence européenne des Ministres du Transport) : des politiques du transport pour la Grande Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire, rappelant sa [Résolution 1321 \(2003\)](#) sur «50 ans pour la CEMT (Conférence européenne des ministres des Transports): des politiques de transport pour la Grande Europe», estime que la sécurité routière a un grand besoin et un vaste potentiel d'amélioration dans toute l'Europe par des mesures préventives et qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine, par exemple en matière d'harmonisation de la signalisation, des contrôles et des sanctions, notamment pour excès de vitesse et pour conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

2. Gardant à l'esprit les travaux considérables du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et l'intérêt permanent que la CEMT porte à la sécurité routière – comme en a témoigné la conférence commune de la CEMT et du Conseil de l'Europe, organisée en 1994, sur l'éducation à la sécurité routière pour les enfants et les jeunes – et rappelant que les objectifs de la CEMT et de l'Union européenne sont de réduire de moitié le nombre des victimes d'accidents de la route d'ici à 2010, l'Assemblée recommande que le Comité des Ministres étudie l'opportunité d'organiser une conférence commune entre la CEMT et le Conseil de l'Europe, qui porterait sur la sécurité routière, à laquelle pourraient également se joindre d'autres instances internationales et organisations non gouvernementales concernées.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 1er avril 2003 (10e séance) (voir [Doc. 9737](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Anacoreta Correia). Texte adopté par l'Assemblée le 1er avril 2003 (10e séance).

